

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU12,

CAPD du 18 mai 2017.

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La FSU et le SNUipp-FSU considèrent avec gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. La FSU porte des valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix. La lutte contre les idées d'extrême droite implique aussi de combattre les inégalités et les injustices que les politiques libérales toujours à l'œuvre ont laissé prospérer.

Cette nouvelle La présidence qui s'ouvre ne lève pas les inquiétudes que nous avons pour l'Ecole, pour nos élèves, pour les enseignantes-s et plus largement pour nos conditions de travail et d'apprentissage de formation. La nomination toute récente du premier ministre et la composition de l'équipe gouvernementale ne laissent pas non plus présager des jours meilleurs pour l'école et ses enseignant-es.

C'est une vieille rengaine que nous ne nous lassons pas de vous chanter dans toutes les instances, Monsieur le Directeur Académique, les enseignants souffrent au travail et leurs conditions d'exercice ne cessent de se dégrader. Nous pouvons citer plusieurs catégories de personnels dont la situation est très parlante. Les Conseillers pédagogiques qui désertent leurs postes tant la charge de travail et la multiplication des tâches sont devenues pesantes. Et à l'autre bout de la chaîne professionnelle, nos jeunes PES qui vous ont fait part de leurs difficultés et de leur souffrance par le biais de leurs représentant-es du SNUipp-FSU12. Entre les deux, les collègues ordinaires qui de plus en plus régulièrement nous contactent pour savoir comment se réorienter.

Le mouvement, nous allons le voir ensemble, est de plus en plus contraint.

Les mesures que vous avez prises dernièrement (positionnement des postes à compétences particulières dans les 8 premiers vœux et l'obligation du vœu géographique pour les personnels sans poste) contribuent encore à entraver les choix des collègues. Plus encore, votre décision de ne pas alléger le nombre de postes à profil et soumis à commissions diverses et variées, limitent les possibilités ouvertes aux enseignantes-s « ordinaires ».

La réforme des rythmes qui revient au devant de la scène aujourd'hui a elle aussi largement contribué à la dégradation des conditions de travail des collègues et à la désorganisation des écoles, sans pour autant faire preuve d'efficacité concernant la réussite des élèves. Concernant ce dossier, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un cadrage national fort avec possibilités de dérogations départementales et son opposition au pouvoir de décision laissé aux seules communes. L'autonomie laissée aux communes ou aux écoles ne peut aboutir qu'à davantage d'inégalités entre les usagers du service public d'éducation, à la mise en concurrence des établissements et des territoires et finalement à la mise en œuvre du projet libéral pour l'école. Le SNUipp-FSU demande la remise à plat complète de cette réforme prenant en compte bien sûr l'intérêt des élèves mais aussi les conditions de travail et la parole des enseignant-es.

Concernant ces postes à profil, le SNUipp-FSU12 reste opposé à ces dispositifs qui tendent à faire croire qu'à chaque poste correspond l'enseignant-e providentiel-le. Il s'agit là d'une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels. Nous souhaitons pointer en particulier les fiches de poste des maîtres supplémentaires et des dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans qui conditionnent l'accès au poste à ancienneté de fonction de 3 ans. Or, le BO n°3 du 17 janvier 2013 sur ces dispositifs ne pose aucune condition de ce type. L'administration aveyronnaise, votre administration, est allée au-delà du cadrage national. Pour le SNUipp-FSU12, ce sont un nombre important de collègues qui se sont vus « interdits » de participer aux commissions de manière abusive. Plus encore, un poste de ce type reste vacant à l'issue du 1er mouvement. Ce poste pourrait donc être attribué à titre provisoire à un-e collègue qui ne l'a pas sollicité au 1er mouvement, alors que d'autres auraient pu être motivé-es mais n'ont pu candidater. Nous dénonçons cette situation qui traite les collègues de manière inéquitable. Le SNUipp-FSU12 demande donc que les fiches des 2 postes soient récrites pour être conformes au BO et qu'une solution, la plus équitable possible, soit trouvée pour le poste vacant.

Les résultats des mutations au niveau national et la gestion des ineat/exéat, dont nous imaginons d'ores et déjà qu'elle sera très « serrée », ne donnent pas de perspectives positives de mobilité choisie.

Plus encore, quand les collègues souhaitent pouvoir souffler, se donner de nouveaux horizons ou simplement mener de front vie professionnelle et vie personnelle, ils se heurtent à une fin de non-recevoir concernant les temps partiels sur autorisation. Le temps partiel, autrement dit « la vie des collègues », est donc devenue une variable d'ajustement utilisée par l'administration.

Alors oui, nous avons bien entendu lors d'audiences où vous nous avez reçus, que la bienveillance devait être de rigueur dans les pratiques quotidiennes de l'Education nationale. Le SNUipp-FSU12 considère que cette bienveillance doit aussi être mise en œuvre à l'endroit des salarié-es de l'Ecole et doit se nourrir d'actes et non pas de mots vains.

Nous demandons donc que l'accès aux temps partiels sur autorisation et à toutes quotités soit ouvert à toutes-s. Nous vous demandons d'élargir les possibilités d'accès à tous les postes du mouvement en supprimant le plus grand nombre de postes soumis à commission et en revenant sur les contraintes que vous avez posées pour les candidatures au mouvement.

Le SNUipp-FSU12 continuera de se battre pour une gestion basée sur la transparence et le respect du barème.